

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation : 10/12/2025

Secrétaire de séance : Jérôme FEITH

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGH Martine, JONGMANS Thérèse, LOVET Céline, MOLLARD André, MOLLOT Henri, VUAGNOUX Philippe

Absents excusés : LINETTE Séverine (procuration de vote), STROOBANT Maëlle (procuration de vote). MOCELLIN Yves.

N° 49-2025 : Demande de subvention pour l'aménagement de sécurité dans la traversée du Pognient (DETR/DSIL)

La commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD20A, dans la traversée du hameau du Pognient.

Ces aménagements sont les suivants :

- Sécuriser les traversées et cheminements piétons.
- Réduire les vitesses de circulation.
- Déplacer et sécuriser l'arrêt de bus.
- Aménager une poche de 20 stationnements au centre du hameau.
- Aménager une placette publique/lieu de convivialité au cœur du hameau.

Mme Le Maire présente l'estimation pour les travaux et le devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le projet pour la sécurisation du hameau du Pognient d'un montant de 502 000 € HT et le devis de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux d'un montant de 6 250 € HT (phase conception), 1.45 % du montant HT des travaux de 0 jusqu'à 400 000 € HT (phase réalisation), et 1.30 % du montant HT des travaux de 400 000 € à 800 000 € HT (phase réalisation).
- Demande que la commune reçoive la subvention la plus élevée possible pour l'année 2026 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR/DSIL).
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026.
- Autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 16 Décembre 2025.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le



Secrétaire de séance,
Jérôme FEITH

